

enfants puissent être instruits avec les nôtres. Malheureusement, dans ces colonies doukhobors, aujourd'hui, il n'y a pas d'écoles et les gens se divisent en factions ennemies.

Je félicite le Gouvernement et principalement le ministre du Rétablissement civil des soldats (l'hon. M. Bêland) pour avoir promis, il y a quelque temps, de donner un caractère permanent à la gratification qu'on accorde aux vétérans invalides. Cette nouvelle a été bien accueillie par tous nos anciens combattants. Depuis quelques années, ils ont eu plus ou moins de difficultés, ce qui explique le malaise qui régnait dans leurs rangs, car ils ne savaient pas à quoi s'en tenir au sujet de l'indemnité de vie chère. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui s'intéressent plus au sort de nos anciens combattants et des veuves et des orphelins de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, qu'à la plupart des questions qui ont été traitées au cours de ce débat. Il me semble qu'il n'aurait pas dû être nécessaire pour nos vétérans d'entretenir une organisation onéreuse, pour obtenir ce que le pays en général considère comme étant leur dû. Je souhaite que le Parlement adopte une loi qui améliore encore plus le sort de nos anciens combattants. Il est préférable de leur donner le bénéfice du doute, fixer une base raisonnable pour la pension et supprimer une grande partie des frais généraux énormes du département du Rétablissement civil. Il suffit de comparer les rapports actuels avec ceux d'autrefois, pour voir que ces frais généraux sont excessivement élevés.

Je voudrais examiner brièvement une question qui, à mon sens, intéresse tout le peuple du Canada et c'est celle des dépenses militaires et navales. Je parle en particulier des dépenses militaires parce que—soit dit sans ostentation—j'ai l'expérience de quelques années d'activité durant la guerre. Je vois que, cette année, les dépenses militaires sont réduites de \$1,078,854.67. Cette réduction me convient parfaitement. Avec tout le respect que je dois à ceux qui pensent différemment, je crois que le moment est venu de modifier les idées et la ligne de conduite touchant les dépenses et opérations militaires. Il y a quelques années, j'étais ardent militariste, je croyais que nous ne pouvions jamais aller trop loin en fait de dépenses militaires, mais après quatre ans et demi d'expériences variées je suis d'un avis complètement opposé et je félicite le ministre actuel, comme tout ministre de tout gouvernement, qui prendra comme ligne de conduite la diminution des dépenses militaires. Je partage tout à fait l'attitude prise il y a un an par le parti actuellement au pouvoir et je crois que nous ne devrions

[M. Humphrey.]

rien faire, en ce qui regarde des opérations militaires, sans l'entier consentement et la pleine approbation du Parlement. Toute initiative que ce Gouvernement ou un autre gouvernement du Canada pourra prendre dans l'avenir devra surtout tendre vers l'établissement d'une paix permanente. Je suis d'avis que la politique que nous avons suivie par le passé n'est pas susceptible d'amener la paix permanente. Le seul moyen d'atteindre ce but est de ne rien négliger pour amener le désarmement et, parlant d'expérience, comme je le fais, je désire m'associer à tous ceux dont les efforts tendent vers ce but. Si les démarches accomplies dans ce sens coïncident avec la diminution des dépenses militaires, nous devons alors diriger nos efforts vers ce but afin d'arriver à une politique de paix permanente.

Au cours de cette session et des sessions précédentes certains honorables députés ont émis des idées que je ne puis absolument pas partager. Je fais surtout allusion aux déclarations de l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) et de l'honorable député de Sherbrooke (M. McCrea). Parlant de la meilleure ligne de conduite à adopter pour améliorer la situation agricole et la situation générale, plusieurs députés ont répété à la Chambre et ailleurs que la cause des difficultés se trouvait dans le montant excessif des salaires payés. Il n'est que juste pour les employés de chemins de fer que j'expose brièvement une autre manière d'envisager la question. J'ai très attentivement écouté le discours de l'honorable député de Sherbrooke et surtout son allusion aux salaires des employés de chemin de fer, aux conditions dans lesquelles ils travaillent et ainsi de suite. Je ne veux nullement être injuste à l'égard de mon honorable ami. Je vais d'abord parler des remarques de l'honorable député d'Oxford-Sud au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. L'honorable député doit s'être mépris. Je suis certain que ses déclarations étaient conformes à sa connaissance du sujet, mais on me permettra, pour lui répondre, quelques remarques basées sur une vingtaine d'années d'expériences dans différents emplois au service des chemins de fer. Il a laissé entendre qu'en certaines occasions, les hommes cherchaient surtout à faire payer des heures supplémentaires à temps et demi. Je puis répondre qu'il n'existe pas d'endroit dans l'Ouest canadien où les employés de chemins de fer touchent une heure et demie pour une, sauf dans un seul service, celui de l'aiguillage. Sur les lignes de l'est il existe un règlement prévoyant le paiement